



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-237**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S)** : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S)** : Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, Mme Joëlle ANGLADE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Sébastien MENARD

=====  
**Attribution de subventions Convention entre la Ville de Perpignan et l'Association**  
**Médiance 66 pour l'exercice 2022**

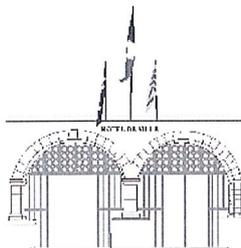
M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

Médiance 66 est une association loi 1901 créée en 2006 pour agir contre la précarité et l'exclusion en accompagnant des personnes en grande difficulté. Elle est un lieu d'accueil à la disposition des habitants de Perpignan.

Les domaines d'intervention de l'association sont larges : accompagnement à la constitution de dossiers CMUC, Aide à la complémentaire Santé, formulaires de demandes pour la Maison Départementale de la Personne Handicapée, dossiers de demande d'un logement HLM, allocation logement, demandes d'aide au Fonds Social au Logement, demandes dématérialisées de déclaration de ressources, attestations de droit en ligne, demandes de retraite, sensibilisation à la maîtrise des énergies, etc.

Une subvention d'un montant de 26 600 € a été attribuée par délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, au titre du contrat de ville pour son action : permanences dans les quartiers prioritaires de la Ville qui propose un accompagnement administratif, une orientation et une médiation dans la lutte contre la précarité énergétique, à destination des publics des quartiers prioritaires.



La présente convention a pour objet de proposer, au titre de l'exercice 2022, l'attribution à cette association d'une subvention d'un montant de 6 000 €, au titre du droit commun, pour son action « Point Service aux Particuliers », qui propose un accompagnement à destination des Perpignanais et une aide dans la prévention et la résolution de ses difficultés quotidiennes ;

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver l'attribution d'une subvention au titre du droit commun pour l'exercice 2022 d'un montant de 6 000€
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

51 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220922-162391-DE-J-1

Accusé reçu le : 30 SEP. 2022

Affiché le : 30 SEP. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



A handwritten signature in blue ink is written over the official seal. The signature is a cursive, stylized name that appears to be "Charles PONS".